ACTES

5es assises Drôme Ardèche

7 octobre 2022

– Upie –

FILIÈRE FORÊT-BOIS

Forêts fragilisées, filière en questionnement… Quelles orientations pour demain ?

LA DRÔME – LE DÉPARTEMENT

Ardèche LE DÉPARTEMENT

Le 7 octobre 2022, près de 220 personnes se sont réunies au domaine de Valsoyo à Upie (26) pour participer aux 5èmes Assises Drôme-Ardèche de la filière forêt-bois.

Cet événement intitulé « *Forêts fragilisées, filière en questionnement… Quelles orientations pour demain ?* » a été organisé par les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, en partenariat technique avec l'interprofession Fibois Ardèche-Drôme, l'Office National des Forêts (ONF), le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), les Syndicats de Forestiers Privés d'Ardèche et de Drôme (Fransylva 07 et 26) et les Associations des communes forestières de l'Ardèche et de la Drôme.

OUVERTURE DES ASSISES

Intervenante

• **Marie-Pierre MOUTON**, présidente du Conseil départemental de la Drôme

> **Marie-Pierre MOUTON** salue les élus des Départements de la Drôme et de l'Ardèche présents, ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière. Ces 5èmes assises s'inscrivent dans le prolongement des 4èmes Assises qui avaient été organisées à Saint-Péray en 2017, même si le contexte et les enjeux ont évolué : une pandémie mondiale, une guerre sur le sol européen, défi climatique. Autant d'événements aux conséquences importantes sur la ressource forestière et sur les filières de transformation en termes de coûts d'approvisionnement et d'énergie.

Cette 5ème édition porte sur l'avenir et les transitions de la filière forêt-bois drômardéchoise.
Quelles actions pour relever les défis qui nous attendent, pour bâtir des stratégies innovantes et efficaces ? Quel rôle des politiques publiques pour accompagner l'ensemble de la filière de l'amont à l'aval dans ces changements ?

L'été 2022, particulièrement inquiétant, a montré les conséquences du réchauffement climatique en Ardèche et dans la Drôme, deux départements plongés dans de terribles sécheresses et incendies. Les pompiers, agriculteurs, agents de l'ONF, les communes, les acteurs de la forêt et les habitants ont affiché un engagement sans faille dans la lutte contre les feux de forêts, qu'ils soient d'origine naturelle ou criminelle.

Le temps d'une action rapide et durable est maintenant venu car il est nécessaire de trouver des solutions et des remèdes pérennes pour les générations futures, ici représentées par les élèves du BTSA Technico-Commercial et gestion forestière du Sylva Campus de Montélimar. L'enjeu, de taille, implique de travailler de manière concertée, de part et d'autre du Rhône, entre propriétaires et élus, techniciens, agents et professionnels de la filière, dans un contexte réglementaire tirant le marché de la construction bois à la hausse avec un objectif de près de 40% de bâtiments en bois à atteindre d'ici 2030.

Le plan forêt-bois 2018-2022 a bien joué son rôle d'accompagnement au développement de cette filière. Au total, ce sont 3,3 millions d'euros qui ont été alloués par le Département à l'ensemble de la filière, un peu plus que le budget initialement prévu. À cela s'ajoute l'action d'ingénierie technique des acteurs et structures partenaires engagés au plus près des territoires, comme l'interprofession Fibois Ardèche-Drôme, le CNPF, l'association des Communes Forestières (COFOR) et l'ONF, pour promouvoir la filière bois locale, assurer la massification du foncier forestier, renforcer la mise en gestion durable des forêts, accompagner les projets de développement des entreprises, sensibiliser les élus et les jeunes...
Nous devons désormais œuvrer sur les clés pour bâtir une stratégie de gestion de long terme pour préserver nos forêts et assurer au mieux les transitions induites.

La transition écologique ne s'oppose pas au dynamisme de la filière, elle y contribue sur plusieurs aspects.

OUVERTURE DES ASSISES

Intervenant

- **Matthieu SALEL**, vice-président du Conseil départemental de l'Ardèche chargé de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme

> **Matthieu SALEL** rend hommage à l'action de sa prédécesseuse, Bernadette ROCHE, et rappelle que les 4èmes assises avaient traité des circuits courts.

Tout comme dans la Drôme, la filière forêt-bois est centrale pour l'Ardèche dont le territoire présente un taux de boisement de 57 %, ce qui en fait le département le plus boisé en taux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette filière représente environ 1700 emplois, plus de 820 entreprises, et un chiffre d'affaires de près de 200 millions d'euros. Elle assure le maintien et la création d'activités et d'emplois non délocalisables. Cette ressource doit être valorisée et préservée durablement.

Aussi, les conditions climatiques récentes et les feux de forêt obligent à agir de concert, en Ardèche et dans la Drôme. Cet été, plus de 2 200 hectares ont brûlé en Ardèche, dont 1 200 hectares pour un seul et même incendie dans le secteur de Lussas, Saint-Sernin et Vogüé.

L'engagement de l'unité des forestiers-sapeurs du Département de l'Ardèche, composée de 24 agents, a contribué à préserver le territoire. Cette saison estivale à haut risque, ils ont réalisé 185 patrouilles de surveillance, parcouru près de 21 000 kilomètres et sont intervenus 63 fois, dont 20 fois sur des feux naissants, évitant des incendies conséquents.

L'actuel Plan départemental forêt-bois de l'Ardèche, comme pour la Drôme, arrive à échéance et devra être révisé. Il a permis d'accompagner la filière, de soutenir des propriétaires forestiers privés dont les ASLGF (associations syndicales libres de gestion forestière), des entreprises, des collectivités, de sensibiliser des collégiens...et cela avec l'appui technique des structures partenaires du Département.

La filière forêt-bois est une filière d'avenir : elle doit faire face à plusieurs défis, mais peut aussi permettre de répondre à un certain nombre d'enjeux.

Ces 5èmes assises doivent contribuer à faire émerger des solutions durables pour adapter les forêts dromardéchoises au changement climatique, renforcer leur résilience, préserver leur biodiversité, pérenniser leur capacité à stocker le CO2 mais également à produire du bois de qualité afin d'approvisionner une filière bois locale de transformation.

Introduction

Le changement climatique en Drôme-Ardèche et ses conséquences sur les peuplements forestiers

Intervenant

- **Jérôme GAUDRY**, adjoint au chef du Pôle Santé des Forêts à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes

> **Jérôme GAUDRY** propose une mise en situation sur le changement climatique en Drôme-Ardèche et ses conséquences sur les peuplements forestiers.

Les variations de température d'une année à l'autre et les variations de pluviométrie selon les saisons figurent parmi les indicateurs qui permettent de mesurer l'état de santé des forêts. Ces données aident à mesurer le phénomène de stress hydrique. Pour les recueillir, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) a développé des outils qui permettent d'agréger les données année après année, jusqu'en 1960, pour comprendre et produire des tendances de long terme.

Le réchauffement climatique génère un bouleversement et un ensemble de changements majeurs observables en forêt. La mondialisation des échanges favorise l'arrivée de nouvelles maladies, de nouveaux champignons et insectes. Si la réglementation réduit les risques induits par les échanges d'essences, les filières ornements et les échanges utilisant des palettes favorisent la transmission de ces nuisibles, les rendant *de facto* difficilement contrôlables.

La gestion des forêts peut également souffrir de changements brutaux d'itinéraires sylvicoles. A titre d'exemple, si, pendant de nombreuses années, un peuplement a été géré de manière serrée et qu'un rattrapage est réalisé en éclaircissant trop fortement, suivi de conditions climatiques « extrêmes » (canicule, sécheresse), les arbres peuvent être mis en stress, l'arrivée d'insectes et de champignons viendront les affaiblir et créer des dépérissements.

En Drôme-Ardèche, il existe un réseau de placettes positionnées en forêt tous les 6 kms appelé le « réseau systématique ». Depuis 1989, dans le cadre national du dispositif de surveillance géré par le Département de la santé des forêts, les observateurs appelés « correspondants observateurs » réalisent un suivi annuel de ces placettes. Cette surveillance a pour objectif d'éviter l'émergence ou la propagation de problèmes sanitaires, de mieux comprendre les conséquences du changement climatique sur les essences, et de constituer ainsi la mémoire sanitaire des forêts. Adossé à ce réseau national, en Ardèche et en Drôme, un réseau complémentaire de 14 « placettes Vigie » a été mis en place. Il permet de compléter et d'affiner localement l'observation de l'état sanitaire de certains peuplements. Chaque problème rencontré par ces correspondants observateurs est signalé dans une base de données, puis compilé pour produire des tendances de long terme. Les signalements s'intensifient depuis 2010 (processionnaire du pin, sphaeropsis des pins après les épisodes de grêle, nématode du pin, chancre ou encre du châtaignier, scolytes sur les épicéas, cécidomyie du Douglas…).

Suivre l'évolution de la forêt permet d'émettre des recommandations sur les essences à privilégier tout en adaptant la gestion de la forêt à son état sanitaire. Au final, les forêts subissent de plus en plus d'agressions, qu'elles soient climatiques ou biotiques, avec pour causes principales les effets du stress hydrique et des canicules.

Séquence 1

Quelles forêts pour demain, avec quelles sylvicultures ?

EXPOSÉS

Intervenants

- **Hervé COCHARD**, Directeur de recherche au Laboratoire de physique et physiologie intégratives de l'arbre en environnement fluctuant au Centre INRAE Auvergne-Rhône-Alpes
- **Médéric AUBRY**, responsable territorial animation sylvicole Auvergne-Rhône-Alpes à l'Office National des Forêts (ONF)
- **Olivia MAROIS**, chargée d'études environnement au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Auvergne-Rhône-Alpes

> **Hervé COCHARD** applique les lois de la physique à l'étude des plantes pour étudier le fonctionnement hydraulique des arbres et leurs mécanismes de résistance à la sécheresse. En se basant sur les scénarii de réchauffement climatique développés par le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), il cherche à appréhender les effets du réchauffement sur les arbres, leur vulnérabilité, leur mortalité, leur variabilité intraspécifique et interspécifique, le comportement des différentes essences face à ces conditions.

En cas de réchauffement climatique, de sécheresse, la plante fait face à un dilemme : elle doit choisir entre mourir de faim ou mourir de soif. Les feuilles comportent des stomates qui permettent de capter le gaz carbonique à partir duquel la plante va fabriquer le sucre utile à sa croissance. Mais ce processus par l'ouverture des stomates consomme de l'eau : pour une molécule de gaz carbonique captée, 400 molécules d'eau sont relâchées. Plus les stomates restent longtemps ouverts, et plus la consommation d'eau est importante. Ce système sous tension peut entraîner une rupture hydraulique (ou phénomène de cavitation) avec l'apparition de bulles d'air dans le système de circulation d'eau de la plante. Cette entrée d'air entraîne la rupture de ce circuit.
Ce dysfonctionnement hydraulique représente une des causes principales de la mortalité des arbres lors de sécheresses sévères.
L'alternative pour la plante est de fermer ses stomates pour économiser l'eau. Mais en ne captant plus le gaz carbonique, elle risque de connaître une faim carbonique.
Les deux processus sont possibles dans des échelles de temps assez différentes. Le risque de mourir de faim correspond plutôt à des sécheresses très longues (les stomates sont fermés pendant très longtemps). Par contre, en cas de sécheresses caniculaires intenses, il y a plutôt un risque de rupture hydraulique.

Pour savoir quel est alors le risque pour une plante dans son milieu naturel de subir ce problème de rupture hydraulique, il ne faut pas simplement regarder la résistance à la cavitation, mais également la marge de sécurité hydraulique (soit la différence entre la résistance intrinsèque et le risque d'exposition).
Un réseau de chercheurs international a montré qu'avec le changement climatique toutes les forêts sont potentiellement vulnérables à ce risque de dysfonctionnement, même lorsque les espèces se seraient adaptées à leur environnement (leur niche écologique) et auraient développé des formes de résistance, que ce soit en milieu aride ou en milieu humide. Les marges de sécurité hydraulique sont globalement faibles pour tous les écosystèmes forestiers.

Des outils ont été mis en place pour calculer les bilans hydriques et hydrauliques, mesurer les risques de cavitation et de rupture hydraulique, concevoir des modèles de prédiction du risque de mortalité. Si ces travaux confirment la corrélation entre taux exceptionnels de cavitation et dépérissement des plantes, ils peuvent également être utilisés en croisant avec les scénarii du GIEC pour prédire les risques qui pèseront sur les forêts. Dans un cas extrême d'absence de politique climatique (scénario RCP 8.5), le taux moyen de cavitation atteindrait 70 % par an à la fin du siècle ; étant précisé qu'il est actuellement en moyenne de l'ordre de 10- 15 %. Si les Accords de Paris sont respectés (RCP 2.6), des épisodes

de réchauffement vont intervenir, des périodes compliquées pour les arbres se produiront…mais ils devraient pouvoir retrouver un fonctionnement « normal » à la fin du siècle.

Un réchauffement climatique fort entraînera une modification majeure des aires de répartition et des risques de mortalité des arbres. Les forêts de plaine seront remplacées par des forêts méditerranéennes, les forêts montagnardes par des forêts de plaine.
La question soulevée est alors de savoir si les espèces vont être capables de suivre la vitesse de déplacement des niches écologiques (déplacement directement lié au changement climatique). Vu les mesures opérées, la réponse est « non » : le déplacement de la niche climatique des arbres est environ 10 fois supérieure à leur capacité de migration naturelle.

Pour résumer, les scientifiques ont identifié la rupture hydraulique comme un processus clé de la survie aux sécheresses caniculaires. Les marges de sécurité sont extrêmement faibles tout comme les capacités de migration naturelle. Les milieux forestiers vont de fait connaitre de fortes perturbations.

Le futur pour les forêts face au changement climatique dépend ainsi de notre capacité à réguler nos émissions de gaz à effet de serre. Sans véritable politique de régulation, les milieux vont être extrêmement perturbés avec des conséquences sur la capacité des forêts à produire du bois et à stocker le CO2. Dans un tel contexte, les solutions envisageables sont la migration assistée ou l'introduction de nouvelles espèces; solutions comportant toutefois une part d'incertitudes et de dangers.
Si les accords de Paris pouvaient être respectés, il y aurait des marges de manœuvre et plusieurs « solutions » dans les pratiques sylvicoles : jouer sur le régime d'éclaircie, sélectionner certaines espèces déjà présentes dites d'avenir, favoriser des mélanges d'espèces, etc.

> **Médéric AUBRY** souligne que les conséquences du changement climatique appellent de nombreuses questions. Quelles essences favoriser ? Quel itinéraire de reconstitution choisir (plantation ou régénération naturelle) ? Quel traitement sylvicole appliquer ? Comment conduire les peuplements actuels ?

Un peuplement se caractérise par sa structure, son capital, sa densité et sa composition. Ces caractéristiques jouent un rôle dans la réponse que le peuplement va avoir au climat.
Le sylviculteur peut essayer d'influencer cette réponse par ses choix de gestion : coupes et travaux (notamment le régime d'éclaircie : rythme et intensité), modes d'exploitation et de renouvellement.

Concernant la structure : il n'y a pas de solution miracle en termes de résistance à la sécheresse. Il y a toutefois des éléments issus d'observations. Une structure et un traitement réguliers permettent une meilleure maîtrise de certains paramètres comme le renouvellement, la densité. En traitement irrégulier, le maintien du couvert continu permet de créer un effet tampon microclimatique face aux aléas.

Concernant le capital et la densité : un régime d'éclaircies dynamiques peut améliorer le bilan hydrique. Attention toutefois en cas d'éclaircie trop forte, il y a un risque de perdre l'effet tampon microclimatique. Avec l'augmentation de la température, de nouveaux garde-fous sont certainement à fixer.

Concernant la composition, le mélange des essences est plutôt une notion de bon sens pour diminuer les risques face aux aléas biotiques et abiotiques.
La bonne adéquation : climat, station, essence ou écologie de l'essence est un paramètre fondamental de résilience.
L'introduction de ressources génétiques forestières plus résistantes à la sécheresse peut aussi être un levier, mais il n'est pas sans danger.

Concernant le renouvellement, qui est le principal levier d'adaptation au changement climatique, plusieurs possibilités se présentent : la régénération (sélection) naturelle, la migration assistée (soit aider des essences d'un même continuum écologique à migrer plus rapidement dans les secteurs dans lesquels les conditions seront intéressantes dans le futur), le test d'essences exotiques pour augmenter le panel de possibilités.

Pour terminer, des pratiques forestières vertueuses sont à mettre en place afin de limiter les facteurs de vulnérabilité supplémentaire, tout particulièrement en faveur de la protection des sols et la préservation de la biodiversité. Lors du renouvellement la protection contre le gibier dont la pression augmente, est une action majeure à prévoir.

La réflexion pour favoriser la résilience de la forêt au changement climatique doit donc porter sur les modalités de l'action forestière : agir par l'intermédiaire des documents de gestion.

> En complément, **Olivia MAROIS** insiste sur la diversification des approches, des itinéraires sylvicoles, tout en laissant la place aux dynamiques naturelles et en favorisant le mélange.
Cela rejoint le concept de forêt mosaïque développé par l'ONF qui illustre l'ensemble des possibilités, avec différents traitements et essences sur un massif donné. Il s'agit d'une réponse efficace à l'impératif de maintien de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers dans toutes leurs composantes.
Olivia Marois rappelle aussi l'importance de protéger les sols et de garantir l'équilibre forêt-gibier, au risque de mettre en péril la régénération naturelle ou les plantations.
Tous ces points de vigilances, recommandations sont intégrés au nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) qui cadre l'action en forêt privée.

Par ailleurs, en forêt privée comme publique, des nouveaux outils ont été développés ces dernières années et ont permis d'améliorer les diagnostics sylvicoles pour être dans cette zone d'intersection « station/climat/essence ». En forêt privée, l'outil BioClimSol d'aide à la décision est basé sur un diagnostic pédoclimatique. Il facilite notamment la décision sur des projets de reboisement. L'approche est à l'échelle parcellaire.
Un autre outil, ClimEssences, développé dans le cadre du réseau mixte technologique (RMT AFORCE) fournit de la connaissance sur les essences, leurs exigences climatiques, dans une approche dite d'autécologie. Il permet d'aider au choix des essences à l'échelle d'une région forestière. Il est accessible sur Internet.

La Drôme et l'Ardèche offrent un panel de faciès forestiers différents. Ils ont été caractérisés comme un creuset d'expérimentation pour l'ONF et le CNPF à l'interface entre différents climats (montagnard, méditerranéen, continental). On y retrouve des essences déjà très adaptées à la sécheresse et aux canicules, par exemple le pin de Salzmann en Ardèche.

> **Médéric AUBRY** présente la démarche expérimentale des « îlots d'avenir* », avec l'exemple de celui mis en place en forêt domaniale de Chamouse-Sainte-Eugénie dans les Baronnies (installations de pins pignon).

Il évoque également le projet Cisyfe (Catalogue d'initiatives sylvicoles face aux évolutions climatiques), lancé en partenariat avec le CNPF, piloté et financé par la DRAAF. Son objectif est d'interroger les gestionnaires et les propriétaires publics et privés sur les actions d'adaptation qui ont été menées ou sur des peuplements hérités, et qui présentent des résultats intéressants face au changement climatique. Certains « prometteurs » seront analysés, répertoriés pour servir d'exemples.
Le CNPF conduit aussi une enquête sur des essences dites atypiques.
D'autres tests sont également conduits en Drôme et Ardèche (sapins de Céphalonie en forêt domaniale de Barrès, sapinières dans le Vercors, pin d'Alep à Propiac ...).

*Un îlot d'avenir est une petite parcelle (5 hectares maximum) sur laquelle l'ONF teste la capacité d'adaptation et d'évolution d'une essence, dans un contexte pédoclimatique qui n'est pas le leur.

En conclusion, une définition de la sylviculture adaptative est proposée : « tout acte sylvicole qui vise à garantir maintenant et dans les perspectives climatiques futures, le maintien de l'état boisé et si possible, la production de bois dans un écosystème forestier fonctionnel. »

Séquence 1

Quelles forêts pour demain, avec quelles sylvicultures ?

TABLE RONDE

Intervenants

- **Gérard CHAURAND**, président de Fransylva 07 (Syndicat des forestiers privés de l'Ardèche)
- **Patrick DESORMEAUX**, dirigeant des Établissements Beaume, vice-président de l'Interprofession Fibois 07-26 et président du Syndicat des Exploitants Forestiers et des Scieurs de l'Ardèche (SEFSA)
- **Alain FÉOUGIER**, président de l'association des Communes forestières de l'Ardèche
- **Alain FONTON**, directeur de l'agence territoriale ONF 07-26

> **Alain FONTON** estime que si l'on a longtemps appréhendé une gestion de la forêt sur le temps long, les bouleversements récents montrent le besoin de sortir de ce modèle pour s'adapter à des évolutions très rapides des températures, des phénomènes caniculaires, des problèmes sanitaires ou encore des problèmes de cavitation.

> Pour **Alain FÉOUGIER**, les élus devront faire face à une période de risques accrus tant au niveau des incendies que des inondations et des tempêtes.
Il alerte ensuite sur le devenir du châtaignier qui rencontre de forts dépérissements. Il risquerait de disparaitre des paysages d'Ardèche et du Massif Central. Des expérimentations en matière de sylviculture dynamique sont ainsi envisagées à l'échelle du Massif central, menées sur 4 Parcs pour lutter contre le dépérissement de cette essence emblématique.

> **Gérard CHAURAND** souligne le fort degré d'incertitude qui entoure le devenir des forêts dans un contexte climatique lui aussi très instable, avec notamment des projections pouvant aller jusqu'à 2300. Il souligne que le forestier est toutefois actuellement confronté à des problèmes à ne pas sous-estimer : équilibre sylvo-génétique, incendies.
Il rappelle qu'en Ardèche, 57 % du territoire est recouvert de forêts, dont 90 % sont privées avec 85 % de parcelles de moins de 4 hectares. Les freins à la gestion sont notamment les conditions d'accès et de sorties de bois.

> **Patrick DESORMEAUX**, vu la vitesse à laquelle les forêts locales peuvent être impactées par le dérèglement climatique, estime qu'il y aura des conséquences directes sur l'exploitation de la forêt. Les exemples de reboisement évoqués portent sur des essences à faible croissance… ce qui engendrera une baisse de volume exploitable et pourrait mettre en difficulté les entreprises.

> **Alain FONTON** confirme que des dépérissements massifs sont déjà constatés dans plusieurs régions de France, y compris en Auvergne-Rhône-Alpes. Il est donc impératif de s'y préparer en Ardèche et en Drôme : expérimenter dès à présent différentes sylvicultures et essences grâce à des opérations comme les îlots d'avenir. Il y aura des échecs, mais ils sont nécessaires pour progresser.
L'utilisation d'outils communs tels que BioClimSol ou ClimEssences, entre forêt publique et forêt privées favorise les échanges entre les gestionnaires pour travailler de concert en faveur du devenir et de la résilience des forêts.

> **Gérard CHAURAND** partage cette approche : face aux incertitudes et aux risques, tous les acteurs du privé et du public sont engagés dans une marche commune. Ils doivent travailler ensemble, mutualiser les expérimentations.

> **Alain FONTON** précise que les expérimentations actuelles ne donneront des résultats que dans 10 à 15 ans. Aussi, il faut tester sans attendre. Les enseignements seront capitalisés par les générations suivantes. Créer la forêt de demain en tant que forestier représente un enjeu formidable. Pour ce faire il s'agira de rester humble vu les incertitudes, tester et expérimenter, diversifier les pratiques sylvicoles, privilégier les mélanges d'essences et oser des nouvelles.

> Pour **Gérard CHAURAND**, les forestiers privés doivent faire face à deux urgences : renforcer la gestion des forêts privées car elles seront ainsi mieux protégées et adaptées ; intensifier la communication entre tous les acteurs et organismes impliqués dans la gestion forestière.
Il insiste alors sur la dimension économique trop souvent négligée. Un volet économique doit être systématiquement intégré aux expérimentations pour assurer à 30-40 ans un devenir à la filière forêt-bois et éviter un désintérêt plus large.

> **Patrick DESORMEAUX** juge essentiel de rechercher pour les forêts de production de demain des essences garantissant un volume annuel régulier et permettant d'avoir un bon rendement-matière pour les scieurs. Les entreprises de transformation sauront alors adapter leurs outils de production, développer des nouveaux produits et trouver les clients.

> **Alain FÉOUGIER** ajoute qu'il faut aussi travailler sur l'acceptabilité sociale des coupes. Un travail de communication sur la forêt, le matériau bois est à amplifier. Sans oublier comme autre champ à investir pour la filière de demain : celui de la R&D, de l'innovation.

Échanges avec la salle

La forêt s'est adaptée au fil du temps : certaines essences ont disparu et d'autres ont naturellement migré. Faire évoluer nos forêts nécessitera pour certains acteurs d'autoriser la plantation d'espèces exotiques ou disons « atypiques », dont la réglementation interdit aujourd'hui pour certaines l'usage. Pour d'autres acteurs, on peut déjà tester les essences collinéennes en général ainsi que de nombreuses essences allochtones proches de leurs aires initiales ; sans oublier les feuillus qui ne doivent pas être délaissés au profit des résineux.

L'importance des enjeux économiques est réelle mais elle ne doit pas occulter les enjeux purement environnementaux, en particulier le maintien de la biodiversité et la qualité des sols. Il est important d'éviter les coupes à blanc et d'être vigilants en matière d'outils de génie civil très impactants lors de certaines replantations.

Enfin, il est rappelé que beaucoup de travaux ont été menés ces dernières décennies. Il serait intéressant de faire un point sur ces essais antérieurs et d'en exploiter les résultats.

Séquence 1

Les éléments clés à retenir

- Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles et les risques de dépérissement sont clairement identifiés.
- Suivre l'évolution sanitaire de la forêt est essentiel : cela permet d'émettre des recommandations sur les essences à privilégier tout en adaptant la gestion de la forêt.
- Les questions relatives à l'acclimatation et à l'adaptation des plantes face au changement climatique sont complexes… le futur pour les forêts dépendra de notre capacité à réguler nos émissions de gaz à effet de serre.
- Dans un contexte d'incertitude, il ressort impératif d'agir.
- Le panel des leviers d'actions est assez large mais le maître-mot est la « diversification » : diversifier les approches, les itinéraires sylvicoles, laisser la place aux dynamiques naturelles, favoriser le mélange. Ces solutions sylvicoles doivent aussi être le plus possible progressives et réversibles ; intégrer la protection des sols et de la biodiversité.
- Les expérimentations doivent se poursuivre (en matière de sylviculture, d'essences) et les retours d'expérience doivent être davantage partagés : favoriser les échanges, mutualiser les outils (forêt publique/privée).
- Les recherches en matière d'essences d'avenir doivent intégrer aussi les préoccupations des entreprises de l'aval ; à savoir garantir un volume annuel régulier et un bon rendement-matière.
- Tous les acteurs de la filière, qu'ils soient publics ou privés, de l'amont ou de l'aval, partagent le souci de pérenniser l'économie sylvicole, de protéger les écosystèmes et de concilier les différents usages de la forêt.

Séquence 2

Quelles filières bois de transformation pour demain, avec quelles essences et quels moyens ?

EXPOSÉS

Intervenante

· **Léane QUERNEC**, chargée de mission développement des filières locales à Fibois Sud (PACA)

> **Léane QUERNEC** présente les travaux réalisés sur la caractérisation et l'utilisation du pin d'Alep et du cèdre de l'Atlas. Ces travaux ont été réalisés en PACA mais sont parfaitement transposables en Drôme-Ardèche.

Le cèdre de l'Atlas – Cedrus Atlantic –

Il est présent en Occitanie (15 000 hectares) et en PACA (20 000 hectares). Selon les chiffres de l'inventaire forestier de 1996, environ 1 300 hectares ont été retrouvés en Ardèche et dans la Drôme. Cette essence, robuste face au changement climatique, permet de multiples usages en menuiserie, en bardage en charpente, en ossature. Elle est très appréciée des scieurs et des menuisiers. Avec sa résistance mécanique, elle pourrait être utilisée en structure mais elle n'est pas intégrée dans la norme bois de structure « NF B52 001 », ce qui pose des problèmes d'assurances.

Au vu de ces constats, un projet intitulé « *Le cèdre de la graine au produit fini* » a été lancé sur 3 ans avec l'objectif de donner des résultats d'ici à 50 ans. Il vise à confirmer que le cèdre de l'Atlas est une essence d'avenir pour la filière forêt-bois française. Il entend anticiper et organiser la filière depuis la graine jusqu'au produit fini, mieux maîtriser les usages du cèdre tout en consolidant les connaissances de la ressource actuelle, communiquer sur sa disponibilité et ses possibilités de valorisation.

3 axes de développement ont été définis :

- la ressource présente et future, le développement de nouvelles tables de production plus adaptées aux changements climatiques, la rédaction d'un recueil de bonnes pratiques sylvicoles, une analyse du matériel forestier de reproduction actuelle et la recherche de nouvelles aires de récolte de graines de cèdre ;
- la caractérisation mécanique en vue de son intégration à la norme bois de structure ;
- la communication auprès des propriétaires forestiers sur les travaux qui auront été menés, pour les encourager à planter du cèdre ou à développer une sylviculture adaptée dans les forêts qui possèdent cette essence.

Fibois Ardèche-Drôme a rejoint l'expérimentation de caractérisation du cèdre de l'Atlas, en se positionnant comme un relais de communication sur le territoire et permettre d'identifier une parcelle-test supplémentaire en Drôme ou Ardèche, nécessaire (utile ?) pour caractériser ensuite le cèdre de l'Atlas à l'échelle nationale.

Témoignage de Jean-Paul BOTTERO, scieur à La Croix-Valmer (Var), sciant à 80% de son activité du cèdre de l'Atlas :

https://www.youtube.com/watch?v=BTS3KpdgZ-A

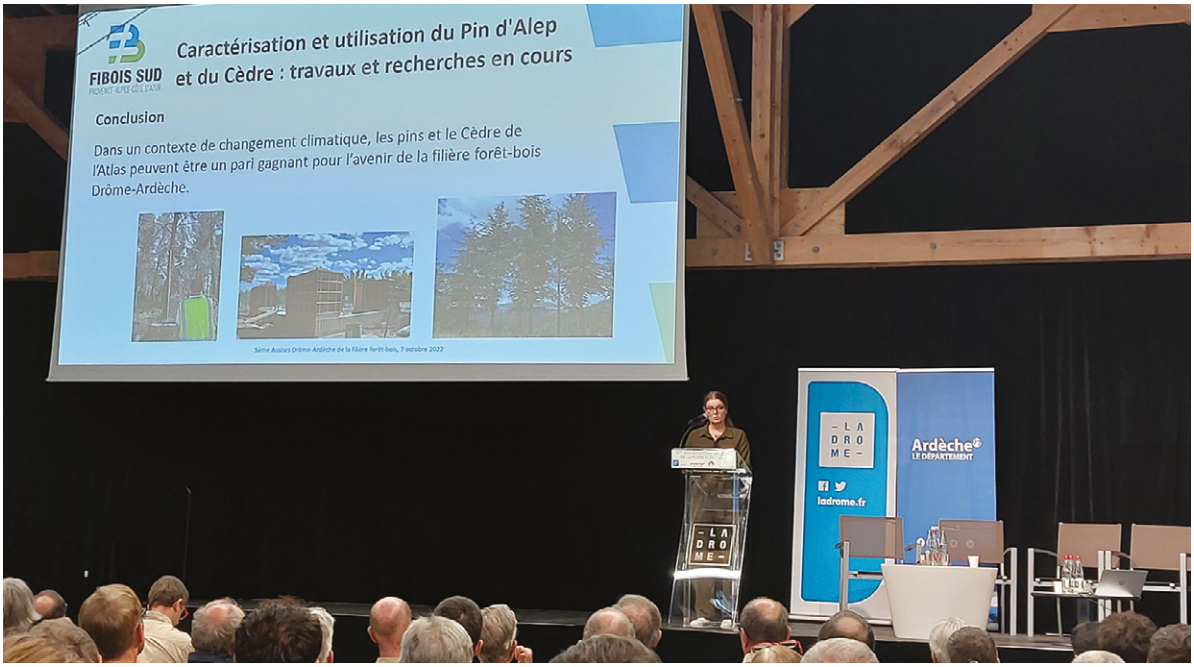

Le pin d'Alep
– Pinus halepensis –

Il est pour sa part une essence méditerranée fortement présente dans le sud. Sont recensés 14 millions de mètres cubes sur pied, 400 000 mètres cubes de production annuelle et 145 000 hectares. Elle souffre cependant d'une absence de sylviculture, ce qui induit de petites longueurs et de petites sections et la rend vulnérable aux incendies. De plus, elle n'est pas reconnue comme bois d'œuvre. Elle est utilisée en bois d'industrie ou en bois énergie ce qui, pour les propriétaires, induit une faible rentablité.

À l'inverse du cèdre de l'Atlas, le pin d'Alep a intégré la norme NF B52 001 en 2018. En plus de son utilisation en parement ou en menuiserie, cette essence peut être utilisée en bois de structure.

L'intérêt des entreprises pour le pin d'Alep reste toutefois très modéré car cette essence affiche un faible diamètre (entre 25 et 32 cm sous écorce) et des longueurs restreintes (2,20m à 4,20m). C'est pour cette raison que des tests de collage sont en cours pour obtenir des longueurs et des sections plus importantes et ainsi permettre son utilisation en charpente et en bois d'ossature.

S'agissant d'un nouveau produit, la demande est encore hétérogène de la part des maîtres d'ouvrage et la filière d'exploitation manque de structuration.
Les stocks de produits Pin d'Alep ne sont pas très importants, ce qui implique des délais importants entre le moment où le maître d'ouvrage commande son bâtiment et le moment où le pin d'Alep est mis en œuvre. La solution envisagée est de travailler avec l'ensemble des maillons de la filière pour la structurer et permettre d'utiliser cette essence à sa juste valeur.

Par ailleurs, pendant trois ans (2019-2022), Fibois Sud a accompagné des professionnels de PACA sur l'utilisation des pins en bois de construction (pins noirs, pins sylvestres, pins laricio et pins d'Alep). Un des axes était entièrement dédié au pin d'Alep afin de confirmer son aptitude au collage pour un usage en structure grâce à des tests en laboratoire, ainsi que la validation de la colle. Deux certifications étaient visées : la certification Acerbois et la certification CPB (Composants & Systèmes Bois).

Séquence 2

Quelles filières bois de transformation pour demain, avec quelles essences et quels moyens ?

TABLE RONDE

Intervenants

- **Gilles BERNARD**, technicien forestier au CRPF
- **Frédéric BLANC**, dirigeant de la scierie Blanc, élu de l'Interprofession Fibois 07-26, vice-président de Fibois AURA, élu de la Fédération Nationale du Bois, président de l'association Bois de France
- **Laurent FABRÈGUE**, dirigeant du centre technique CERIBOIS
- **Alain FONTON**, directeur de l'agence territoriale ONF 07-26

> **Frédéric BLANC** souligne que la signification du terme « demain » est différente pour les propriétaires forestiers, où 10, 20, 30 ans représentent le temps long, et pour les transformateurs de la filière bois, où les projections sont plus courtes, à l'horizon 10-12 ans.

> **Gilles BERNARD** confirme que les observations en PACA et en Drôme-Ardèche sont similaires. Dans l'exploitation de la forêt de demain, il faudra prendre en compte les essences déjà présentes qu'il faudra valoriser, et les essences à expérimenter dans une perspective d'exploitation future, tout en apprenant à les scier.
Il rappelle également qu'un certain nombre d'erreurs avaient pu être commises par le passé, par exemple avec des plantations réalisées trop bas, dans les plaines, sur des sols pauvres. Or, certaines essences ne doivent pas être écartées trop vite ; elles peuvent avoir du potentiel, mais encore faut-il les planter aux bons endroits.

> **Laurent FABRÈGUE** souligne qu'il est important d'organiser la filière jusqu'au produit fini et d'intégrer l'ensemble des acteurs aux expérimentations. Les entreprises devront par exemple adapter leurs outils à ces nouvelles essences. Les expérimentations permettent de faire des découvertes importantes. CERIBOIS a ainsi participé aux recherches en vue de la certification du pin d'Alep. Les résultats ont révélé de meilleures propriétés mécaniques que pour d'autres types de pins. À ses débuts professionnels, il était nécessaire d'argumenter pour défendre la centralité du bois dans les constructions alors que d'autres matériaux étaient privilégiés. Aujourd'hui, les mentalités ont évolué et les projets incorporent systématiquement du bois.

> **Frédéric BLANC** alerte sur les conséquences d'une demande trop importante, notamment en raison des objectifs chiffrés de la RE2020 à échéances 2025 et 2030. On va multiplier par quatre le volume de bois à l'intérieur des bâtiments. Les transformateurs de bois vont s'y conformer mais les forêts locales pourront-elles fournir ce qui est demandé si rapidement ? Comment répondre à cette demande sans creuser encore davantage le déficit du commerce extérieur déjà conséquent ?

> Pour **Gilles BERNARD**, un ensemble d'initiatives sont à mettre en place entre les différents acteurs de la filière : document de gestion, regroupement de propriétaires, investissements dans les départements où se trouvent des pentes de montagne, desserte forestière…

> **Alain FONTON** rappelle que depuis une dizaine d'années, un système d'approvisionnement a été instauré à travers les contrats d'approvisionnement, où l'ONF s'engage, pour la forêt publique, à livrer un certain volume de bois aux industriels qui en ont besoin et en cherchant à privilégier les filières locales. Pour les propriétaires forestiers publics (communes), ce système apporte la garantie que leurs bois seront vendus. Pour le scieur, il assure que le volume arrivera en temps et en heure, et qu'il sera de qualité. Enfin, cela permet une répartition du bois restant vers les constructeurs de palettes ou la trituration pour produire du papier ou du bois énergie.
Par ailleurs, Alain FONTON est confiant dans la capacité à la filière bois à s'adapter à ce que la forêt lui donnera.

> Selon **Frédéric BLANC**, la complexité réside dans la coordination à mettre en place entre les acteurs de terrain pour faciliter l'accès à des massifs à potentiels aujourd'hui enclavés, difficilement accessibles. Pour que les massifs forestiers soient desservis correctement, il faut des infrastructures forestières, des pistes, des routes, et cela implique des rapprochements entre propriétaires forestiers privés, publics avec l'appui des communes .
Concernant les essences de bois « nouvelles » – peu utilisées jusqu'à présent – il estime également que les scieurs sont capables de s'adapter et de les transformer.

Échanges avec la salle

Les échanges avec la salle permettent notamment de s'interroger sur la ressource disponible en plants. La situation actuelle plutôt déficitaire résulte d'une baisse de la demande de plants depuis plusieurs années. Vu le nouveau contexte de renouvellement forestier, les pépiniéristes s'organisent et seront en mesure d'approvisionner la filière dans toutes les essences.

La question de la ressource disponible en bois-énergie est également soulevée. L'alimentation des chaufferies biomasse en plaquettes forestières est un sujet d'actualité : un effet de panique généré par de la surmédiatisation a conduit à un sur-stockage par des ménages. Cependant aucune pénurie ne serait à craindre.

Des aides publiques plus marquées en faveur des propriétaires forestiers sont évoquées. En effet, ces derniers prennent un risque économique, interviennent dans un marché très concurrentiel, connaissent des prix d'exploitation en augmentation et doivent faire face aux intempéries et à leurs conséquences. La France pourrait s'inspirer de la Slovénie qui rémunère les propriétaires forestiers sur les effets environnementaux.

Plusieurs intervenants recommandent de se tourner vers des essences peu ou pas exploitées comme le pin à crochets, *Pinus incinata*.
Des reboisements utilisant le cèdre de l'Atlas, le pin laricio de Corse, les sapins de Céphalonie, du Bornmuller ou du Nordmanniana ont été effectués ces dernières décennies en Drôme, mais la question de leur utilisation comme bois d'œuvre est parfois encore posée.
La difficulté est de se projeter sur le long terme (2080-2100). L'exemple des premiers Douglas, plantés en 1910 et exploités dans les années 1950, atteste qu'il s'agit d'un pari sur l'avenir.

Enfin, les parcelles « confettis » constituent un problème majeur. Elles sont détenues par des propriétaires qui ne les entretiennent pas. De plus ils ne sont pas incités à les vendre puisque leur possession n'est pas taxée ; des dispositifs législatifs/fiscaux plus contraignants seraient souhaitables pour faire évoluer ces situations qui bloquent la bonne mise en gestion des forêts.

Séquence 2

Les éléments clés à retenir

- Le cèdre de l'Atlas et le pin d'Alep pourraient être des essences d'avenir pour l'Ardèche et la Drôme, y compris pour les filières de transformation vu leurs caractérisations en cours. Une placette de cèdre située en 07 ou 26 devrait participer aux essais de caractérisation.
- La filière aval devrait pouvoir adapter ses outils de transformation le moment venu pour valoriser les (nouvelles) essences disponibles, y compris les feuillus… une inquiétude porte toutefois sur les volumes disponibles pour rester rentable.
- Les besoins en bois vont s'accroître sous les effets conjugués de la RE2020, de la crise énergétique et des nouvelles tendances de consommation ; la question de l'approvisionnement de façon durable par la filière locale se pose.
- La création et l'entretien d'infrastructures sont nécessaires pour accéder à la ressource locale enclavée et répondre aux besoins à venir.
- Les échelles de temps sont différentes entre les acteurs en amont qui travaillent sur un temps très long, et les acteurs en aval qui interviennent sur un temps beaucoup plus court.

Séquence 3

Quels rôles des politiques publiques pour impulser les transitions de la filière forêt-bois locale, avec quels outils et quels dispositifs financiers ?

TABLE RONDE

Intervenants

- **Claude AURIAS**, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes délégué à la forêt et au bois
- **Alain MEUNIER**, président des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes
- **Christian MORIN**, conseiller départemental de la Drôme délégué à la filière bois et aux stations
- **Matthieu SALEL**, vice-président du Conseil départemental de l'Ardèche chargé de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme
- **Nicolas STACH**, adjoint au chef du service régional de la forêt du bois et des énergies à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

La vision de la forêt de demain et de la filière forêt-bois

> **Nicolas STACH** souligne qu'il est difficile d'apporter une réponse aux enjeux de demain : quel sera le climat dans 50, 100 ou 150 ans ? Comment la société aura-t-elle évolué ? Quelle sera notre politique énergétique ? Avec quelle trajectoire pour les émissions de carbone ? Face à cet abîme d'incertitudes, il convient d'agir avec urgence et prudence pour que la forêt demeure le cœur d'activités multiples : approvisionnement d'une filière bois vertueuse, abri d'une biodiversité riche, stockage du carbone, support d'activités de loisirs…

> **Claude AURIAS** indique que la Région porte une attention particulière à la forêt, même si la collectivité régionale ne dispose pas des compétences pour traiter toutes les difficultés qui sont remontées par les acteurs de la filière, cette compétence étant essentiellement dans les mains du législateur.
La forêt a un rôle déterminant pour notre société. Elle doit être entretenue, renouvelée, et préservée en bon état.
Il rappelle que la filière occupe une place prépondérante en termes économiques. Elle emploie 46 000 salariés en Auvergne-Rhône-Alpes (60 400 emplois avec les emplois indirects) sur un territoire qui compte 37 % de surface boisée (plus de 50 % en Drôme-Ardèche).

> **Christian MORIN** partage l'inquiétude exprimée lors de ces Assises. Il rappelle que de nombreuses initiatives sont en cours pour aider la filière sur un temps long, avec la nécessité de sauvegarder les approvisionnements en bois, de mieux utiliser les pistes forestières, les routes départementales et communales.

> Pour **Matthieu SALEL**, au-delà des inquiétudes exprimées, les acteurs sont prêts à s'engager pour la forêt, à relever les défis. Le rôle du Département de l'Ardèche est de les accompagner : pour accéder à la ressource, assurer son avenir, anticiper sur les essences qui la composeront dans le temps long. Cette notion de temporalité est importante car elle est rattachée aux corps de métier qui travaillent la forêt : la forêt est perçue différemment selon que l'on soit par exemple scientifique ou exploitant/transformateur.
Il souligne aussi certaines « incohérences » dans les orientations politiques supra ; qui par exemple incitent d'un côté les citoyens à se doter de poêles à granulés, sans se préoccuper des capacités locales d'approvisionnement. Si l'on veut défendre le matériaux bois ou l'énergie bois en tant que produits vertueux, renouvelables, la force publique doit être davantage facilitatrice pour permettre des nouvelles installations d'entreprises et garantir ainsi des circuits de proximité.

> **Alain MEUNIER** met en avant le travail complémentaire de l'ONF et du CRPF. Tous les acteurs engagés doivent parler désormais le même langage et porter des solutions communes pour relever le défi du changement climatique, pour réussir à adapter la ressource.
Au niveau des communes, les maires ont un rôle capital à jouer : il est souvent propriétaire de forêt, aménageur (création de dessertes par exemple)... sans compter désormais la problématique incendie à intégrer.

Le regard de la société sur les questions forestières et sur la forêt... et le regard des élus ou des représentants de la puissance publique

> **Alain MEUNIER** confirme que la société évolue. Après la COVID-19, le Maire se confronte à un nouveau public d'urbains qui investit la forêt pour profiter des activités sans toujours connaître les règles. Le maire est au cœur de conflits d'usage de plus en plus multiples et qu'il doit tâcher de solutionner.
Aussi, l'enjeu majeur d'aujourd'hui est l'éducation à la forêt, la sensibilisation des jeunes. L'avenir de la forêt passera par les enfants, les scolaires.

> **Matthieu SALEL** rappelle que selon les territoires, la culture forestière est plus ou moins forte et elle est fonction de l'histoire forestière locale. Nos forêts sont issues de plantations plus ou moins récentes. Leur gestion est nécessaire pour les préserver et les prémunir contre les ravageurs ou les incendies. Il faut être vigilant et éviter les clivages. Il y a une vraie complémentarité entre l'activité économique et la protection de l'environnement, de la biodiversité. Un travail est à conduire sur la perception de la forêt, combattre les idées fausses.

> **Claude AURIAS** identifie les collectivités locales et les acteurs du terrain comme les niveaux de décision pour définir les enjeux, les objectifs, les priorités de la gestion forestière, et concilier les usages.

> **Nicolas STACH** rappelle que l'acceptabilité sociale n'est pas un enjeu nouveau mais il est de taille. De nombreuses initiatives ont été prises pour mieux faire connaître les pratiques des professionnels et les métiers de la forêt : le groupe de travail sur la pédagogie de l'art de la récolte forestière animé par Fibois AURA, ou encore l'opération « *Vis ma vie de bûcheron* ». Il est nécessaire de s'adresser aux usagers de la forêt, aux élus, mais aussi aux scolaires et aux enfants. L'enjeu est à la fois de concilier les usages de la forêt et d'assurer l'attractivité des métiers sylvicoles. C'est dans cet esprit que les Assises nationales de la forêt et du bois (2021-2022) ont abouti au lancement d'un appel à projets pour accompagner des dispositifs innovants de concertation entre les forestiers et la société.
Il est important de faire de la pédagogie mais également d'écouter la société. La filière doit aussi améliorer ses pratiques, être plus vertueuse, pour répondre à cette attente sociétale. Soyons à l'écoute pour être ensuite mieux entendu.

Les politiques publiques : actuelles et futures. Où en est-on des programmes, des dispositifs d'aides, des outils déployés, des budgets ?

> **Alain MEUNIER** revient sur le problème du morcellement des parcelles forestières. Pour y remédier, l'Union régionale des communes forestières AURA travaille avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) pour repérer les biens vacants sans maître. Des partenariats sont aussi à conduire avec le CNPF pour inciter les propriétaires forestiers privés à restructurer leur propriété, échanger, vendre et ainsi développer une véritable gestion, orienter vers la production de bois d'œuvre que les collectivités par exemple peuvent intégrer dans leurs constructions publiques. Elle travaille aussi avec l'association Sylv'ACCTES, d'intérêt général, qui lève des fonds pour les redistribuer aux particuliers et aux communes afin de conduire des travaux sylvicoles qui ont un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages.

> Concernant les financements, **Nicolas STACH** indique que les dessertes, les investissements des entreprises, ceux relatifs à la DFCI (défense des forêts contre l'incendie) et à la RTM (restauration des terrains en montagne) sont soutenus dans le cadre des programmes européens FEADER avec des cofinancements Etat, Région, et Départements.
Les services de l'Etat étaient le service instructeur pour le compte de l'Autorité de gestion régionale des fonds européens. Cette compétence est en cours de transfert vers la Région.
Le plan France Relance comporte plusieurs appels à projet. Il intervient sur le renouvellement forestier, sur les industries de première transformation. Il s'arrête à la fin de cette année 2022 mais plusieurs dispositifs d'accompagnement de la filière, plutôt sous forme d'appels à projets nationaux, se poursuivent dans le cadre de France 2030. L'Ademe sera l'opérateur financier, avec un budget d'environ 100 millions d'euros par an. Sont concernés le renouvellement forestier, les initiatives sur les systèmes constructifs bois, des investissements de production de chaleur pour les industries du bois, etc.. Une communication spécifique sera mise en place pour faire connaître ces dispositifs, notamment grâce aux interprofessions.
Les services déconcentrés de l'État continueront à s'occuper de deux volets importants : l'animation de la filière (autour du changement climatique, appel à projet régional sur le foncier forestier, la desserte forestière...) et le régalien, c'est-à-dire l'application et le contrôle des documents de gestion durable. L'action de l'État se poursuit

aussi sur la filière graines et plants avec le contrôle des matériaux forestiers de reproduction et le contrôle des pépinières.

> **Claude AURIAS** présente les résultats du Plan régional qui a permis de mobiliser 42 millions d'euros pour la filière forêt-bois. En 2022, 2,1 millions d'euros vont lui être à nouveau consacrés. Cette mobilisation a aidé à structurer la filière amont et accompagner la compétitivité de la filière aval. Auvergne-Rhône-Alpes est devenue la première région française en volume de sciage depuis 2019 (elle était en deuxième position en 2017). 25% des scieries françaises y sont implantées. Avec le transfert des compétences de l'État, la Région devient le guichet unique pour les entreprises et l'interlocuteur majeur des collectivités.
Le nouveau Plan forestier régional sera voté en décembre 2022 pour un démarrage au 1er janvier 2023. L'emploi figure parmi les défis auxquels il répondra. Ce prochain Plan soutiendra la modernisation de la filière, la création de nouvelles entreprises et/ou de nouveaux regroupements. Le changement climatique n'est pas oublié avec des investissements pour adapter les pratiques sylvicoles et faciliter le travail de la recherche. Enfin, une augmentation drastique sera décidée pour les budgets relatifs à la DFCI et à l'amélioration des dessertes, l'accès à la ressource et sa protection.

> **Christian MORIN** indique que le plan bois 2018-2022 qui se termine fin 2022 dans la Drôme a reçu une rallonge pour soutenir les entreprises de la filière. Pour les 6 ans à venir du futur plan (2023-2028), une enveloppe d'environ 4 millions d'euros sera réservée. Trois axes prioritaires ont été retenus : la gestion durable de la forêt drômoise pour bâtir la ressource forestière de demain et lutter contre le morcellement foncier ; le soutien au développement et à l'innovation des entreprises ; la valorisation des atouts de la forêt et du matériau bois dans la transition écologique, dont la promotion de l'utilisation du bois dans les investissements publics.
Malgré la menace liée au changement climatique, Christian Morin souligne l'optimisme, malgré tout, des entrepreneurs et leur confiance aussi, non seulement dans l'avenir, mais dans leur capacité à s'adapter, soit aux différentes essences de bois qui pourraient être proposées, soit à la demande du marché.

> **Matthieu SALEL** indique que lors du vote du budget primitif 2023, le 3ème Plan Départemental Forêt-Bois arrivant à échéance cette fin d'année, il sera proposé de le réviser au premier semestre 2023: évaluation et élaboration du 4ème Plan en vue d'une approbation au BP 2024. L'actuel Plan sera ainsi prolongé d'une année avec reconduction des crédits prévus annuellement. A ces programmes s'ajoute le dispositif « *Atout ruralité* » qui propose un bonus incitatif pour les collectivités souhaitant utiliser du bois local dans leurs projets.
Pour mener à bien cette révision, Matthieu SALEL souligne la nécessité de discuter avec les acteurs du terrain pour répondre au mieux aux attentes de la filière, avec comme philosophie pour le futur Plan la règle des « 3 P » : produire, préserver, pérenniser.
Le dialogue avec les autres Départements doit être également poursuivi pour travailler selon des normes similaires, croiser les expériences car les défis dépassent les frontières administratives.
Suite aux incendies de l'été, le Président du Département, Olivier AMRANE, a lancé un appel à dons en direction des Ardéchois, pour contribuer à la reconstitution et à l'avenir des forêts ardéchoises. Il s'est engagé à planter 10 000 arbres... chiffre symbolique, qui pourra être bien sûr dépassé selon les fonds mobilisés. Plusieurs partenaires, entreprises se sont manifestés pour s'impliquer, contribuer financièrement par le mécénat à ce projet. Il sera construit avec les structures techniques forestières et devrait se concrétiser au printemps prochain.
Si beaucoup de défis et d'enjeux ont été évoqués lors de ces Assises, Matthieu Salel retient aussi l'optimisme et la motivation des acteurs, des professionnels de la filière pour s'adapter au changement climatique, pour faire perdurer leurs activités ainsi que la nécessité de s'engager pour les générations futures.

La forêt et le bois sont une filière d'avenir... le rendez-vous est alors donné pour se retrouver lors de prochaines assises bi-départementales « rive droite du Rhône ».

Séquence 3

Les éléments clés à retenir

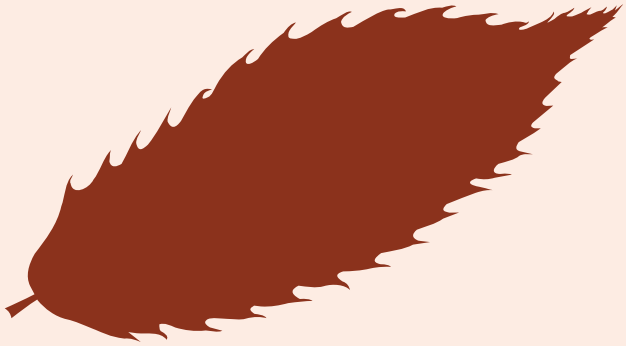

- L'action de l'État et des collectivités territoriales ressort décisive, notamment pour :
  - financer les expérimentations ainsi que les accompagnements méthodologiques et techniques,
  - réunir tous les acteurs de la filière, faciliter les approvisionnements locaux et lutter contre le morcellement excessif du foncier forestier.
- L'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation forestière est un enjeu fort. Il s'agit à la fois de concilier les usages de la forêt et d'assurer l'attractivité des métiers sylvicoles.
- Le devenir de la forêt passera par l'éducation, la sensibilisation de la jeunesse, des scolaires.
- Les défis à relever sont de taille, le contexte est incertain, mouvant, mais les acteurs de la filière forêt-bois demeurent optimistes, confiants et sont volontaires pour agir, adapter/diversifier les pratiques, les outils de production/transformation.
- La filière forêt-bois demeure un sujet majeur d'interventions pour les politiques publiques avec une mobilisation de crédits notables pour les prochaines années : nouveaux Plans pour les collectivités (Région, Départements de Drôme et d'Ardèche), nouvelle programmation de mesures forêt-bois financées par des fonds européens FEADER (2023/27), plusieurs appels à projet côté Etat notamment dans le cadre de France 2030.

Futures politiques publiques forêt-bois

RECOMMANDATIONS ET PISTES D'ACTION

- Prise en compte des enjeux environnementaux de la forêt dans la gestion sylvicole.
- Poursuite des expérimentations et renforcement des partages de retours d'expérience.
- Soutien à la création et l'entretien d'infrastructures (accès aux massifs) pour mobiliser durablement le bois local et pour lutter contre les incendies.
- Accompagnement des entreprises de première et seconde transformation pour tester et transformer de nouvelles essences.
- Renforcement des dispositifs de concertation, d'information et de communication tous publics, de sensibilisation de la jeunesse, pour concilier les usages de la forêt et accompagner l'acceptabilité sociale de la sylviculture.

Quelles orientatio

ons pour demain ?

Forêts fragilisées, filière en questionnement...

Quelles orientations pour demain ?

LA DRÔME – LE DÉPARTEMENT

Ardèche LE DÉPARTEMENT

En partenariat avec

Office National des Forêts

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FRANSYLVA

Communes forestières Fédération nationale

FB 07-26 FIBOIS ARDÈCHE - DRÔME

Crédits photos : Aude Cathala - Département de l'Ardèche / Claire Matras - Département de la Drôme - Réalisation graphique : Longisland.fr - Impression : Département de la Drôme